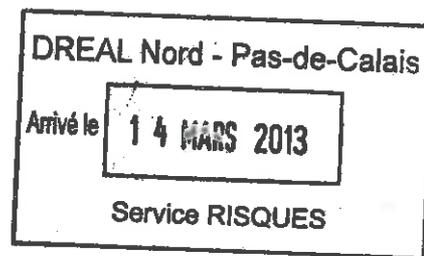




Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement et
du logement

Unité Territoriale de Lille
44 Rue de Tournai
CS 40259
59019 Lille cedex

Affaire suivie par :

Emilie WISNIEWSKI

Tél : 03 20 40 55 50

Fax : 03 20 40 54 67

emilie.wisniewski@developpement-durable.gouv.fr

RAPPORT DE L'INSPECTION
DES INSTALLATIONS CLASSEES
DE PRESENTATION AU CODERST 59

Lille, le **13 MARS 2013**

OBJET : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
**DSM FOOD SPECIALTIES à Seclin - Rapport de présentation au
CODERST 59**

N° S3IC : 70.445
Type d'établissement: A/PN

REFERENCES :

- **Nom de l'établissement** : DSM FOOD SPECIALTIES
- **Adresse du siège social** : 15, rue des Comtesses
59472 SECLIN Cedex

- Adresse de l'établissement** : 15, rue des Comtesses
59472 SECLIN Cedex
- **Activité principale** : **Fabrication d'enzymes**
- **Contact dans l'entreprise** : **Manuel Broda**

REFERENCES ADMINISTRATIVES :

- Lettre de l'exploitant du 25 janvier 2013: Déclaration - Installation de 3 nouvelles tours aérorefrigérantes ouvertes transmise par bordereau Dipp en date du 15/02/2013
- Arrêté préfectoral du 24 janvier 2012 applicables aux installations de dispersion d'eau dans un flux d'air pour l'établissement DSM FOOD SPECIALTIES à Seclin

Sommaire du Rapport

- 1.- Objet du présent rapport
- 2.- Présentation succincte de l'établissement
- 3.- Avis de l'inspection des installations classées
- 4.- Conclusions
- 5.- Suites administratives

Annexes

- 1.- Copie du courrier de l'exploitant du 25 janvier 2013
- 2.- Projet d'arrêté préfectoral complémentaire

1. – Objet de la demande

Suite à la déclaration de l'exploitant transmise en date du 25 janvier 2013 (copie jointe en annexe 1 du présent rapport et transmis par bordereau Dipp en date du 15/02/2013), concernant l'installation de 3 nouvelles tours aéroréfrigérantes, le présent rapport propose les suites administratives à donner à cette affaire.

2. – Présentation succincte de l'établissement :

Implantée depuis 1906 l'usine fabrique des enzymes.

Cette production est réalisée par fermentation de micro-organismes. Le procédé consiste à faire multiplier des micro-organismes qui synthétisent en grande quantité une enzyme trouvant une application industrielle.

Actuellement, le site dispose de 9 circuits d'installation de refroidissement par dispersion d'eau dont les caractéristiques sont rappelées ci-dessous (tous les circuits ne sont pas du type "circuit primaire fermé") :

Numéro de circuit	Caractéristiques des installations	Puissance en KW
1	V200-RAT02 A et B - GEA	2 x 1 800 kW
	V200 (groupe froid) -RAT03 A et B - GEA	2 x 2 050 kW
2	V218 AIR TRAITEMENT	2 x 1 628 kW
3	C25 AIR TRAITEMENT	1 100 kW
4	GRANU AIR TRAITEMENT	1 350 kW
5	C7 WESPER-VELUT	650 kW
6	C8 GEA	1 344 kW
7	C9 AIR TRAITEMENT	1 200 kW
8	ZA6 WESPER-VELUT	300 kW
9	V100/V140 EWK	2 x 1 200 kW

Soit 14 TAR pour une puissance de 19 300 kW. Ces installations sont soumises à autorisation au titre de la rubrique 2921-1-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'objet de la modification, demandée par courrier du 25 janvier 2013, est d'ajouter 3 nouveaux circuits d'installation de refroidissement par dispersion d'eau.

3. – Avis de l'inspection des installations classées:

La modification demandée par l'exploitant modifie la situation administrative comme suit pour la rubrique 2921:

Le site va disposer de 12 circuits d'installation de refroidissement par dispersion d'eau dont les caractéristiques sont rappelées ci-dessous (tous les circuits ne sont pas du type "circuit primaire fermé") :

Numéro de circuit	Caractéristiques des installations	Puissance en KW
1	V200-RAT02 A et B - GEA	2 x 1 800 kW
	V200 (groupe froid) -RAT03 A et B - GEA	2 x 2 050 kW
2	V218 AIR TRAITEMENT	2 x 1 628 kW
3	C25 AIR TRAITEMENT	1 100 kW
4	GRANU AIR TRAITEMENT	1 350 kW
5	C7 WESPER-VELUT	650 kW
6	C8 GEA	1 344 kW
7	C9 AIR TRAITEMENT	1 200 kW
8	ZA6 WESPER-VELUT	300 kW
9	V100/V140 EWK	2 x 1 200 kW
10	Inoculum V42 (groupe froid) TAR 1 EWK DA680-4	1005,3 kW
	Inoculum V42 TAR 2 EWK DA680-4	1005,3 kW
11	Compresseur C11 Tour JACIR	320 kW

Soit 17 TAR pour une puissance totale de 21630,6 kW. Ces installations seront soumises à autorisation au titre de la rubrique 2921-1-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

A l'issue de cette modification:

- le classement de l'établissement vis à vis de la rubrique 2921 reste inchangé par rapport à la situation actuelle : l'ensemble des 17 tours aéroréfrigérantes seront soumises à Autorisation vis à vis de la rubrique 2921-1-a,
- la puissance totale des installations va varier de 19 300 kW à 21 630, 6 kW avec les 17 tours aéroréfrigérantes,
- les dispositions applicables aux installations restent celles prévues par l'arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air soumises à autorisation au titre de la rubrique n° 2921, dispositions reprises dans l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2012 applicables à l'établissement DSM Food Specialties.

4. – Conclusions :

A l'issue de l'examen de cette demande, nous proposons d'acter la modification projetée par l'exploitant par voie d'arrêté préfectoral complémentaire pris dans les formes prévues à l'article R512-31 du Code de l'Environnement. Un projet d'arrêté préfectoral est joint en annexe 2 du présent rapport. Ce projet d'arrêté annule et remplace l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 24/01/2012 imposé à l'établissement DSM Food SPECIALTIES, en tenant compte de la modification projetée par l'exploitant.

5.- Suites administratives:

A l'issue de l'examen de ce dossier, nous proposons à Monsieur le Préfet du Nord :

- en application de l'article R512-31 du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, nous proposons au CODERST du Nord d'émettre un avis favorable à la demande présentée par l'exploitant de la société DSM FOOD SPECIALTIES sous réserve du strict respect des prescriptions du projet d'arrêté préfectoral joint en annexe 2 du présent rapport.

- d'adresser une copie du présent rapport à l'Agence Régionale pour la Santé afin de l'informer de cette modification au sein de l'établissement DSM FOOD SPECIALTIES concernant les tours aéroréfrigérantes du site.

L'inspecteur des installations classées,



Emilie WISNIEWSKI

Vu et transmis à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais - A l'attention de Monsieur le Chef du Service Risques.

Lille, le **13 MARS 2013**
Le Chef de l'Unité Territoriale de Lille,



Guy SARELS

Vu et transmis avec avis conforme à Monsieur le Préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais, Préfet du Nord – Direction des Politiques Publiques – Bureau des ICPE, pour présentation au CODERST,

LILLE, le..... **19 MARS 2013**
P/Le Directeur et par délégation,
L'ingénieur des Mines,
Chef du Service Risques,

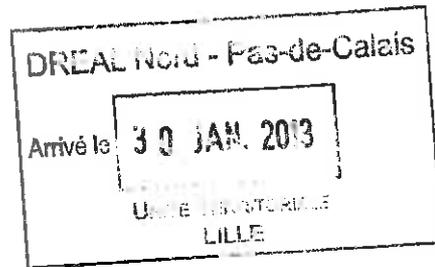


Frédéric BAUDOUIN

**DSM**

BRIGHT SCIENCE. BRIGHTER LIVING.

S



DREAL Nord - Pas-de-Calais
Unité Territoriale de Lille
M^r Yves GILLE
44, rue de Tournai
CS 40259
59019 LILLE Cedex

Seclin, le 25 janvier 2013

Objet : Déclaration - Installation de 3 nouvelles tours aéro-réfrigérantes ouvertes

Monsieur l'inspecteur,

Veillez trouver ci-joint les deux formulaires de déclaration pour l'installation de 3 nouvelles tours aéro-réfrigérantes et leurs circuits associés sur notre site soumis à Autorisation pour la rubrique 2921-1-a :

- Inoculum V42 (nouvel inoculum) : installation de 2 tours EWK DA680-4 d'une puissance de 1 005,3 kW chacune sur 2 circuits différents complémentaires selon le besoin en refroidissement (1 tour sur le circuit refroidissement cuve – 1 tour sur le circuit du nouveau groupe froid) – fonctionnement similaire aux circuits existants du V200 et groupe froid V200 - date prévisionnelle de mise en service : 04 mars 2013;
- Nouveau compresseur C11 (450 kW) : installation d'une tour JACIR d'une puissance de 320 kW pour le refroidissement du compresseur – date prévisionnelle de mise en service : 18 février 2013 ;

En parallèle, le présent courrier tient lieu de déclaration pour l'installation de deux nouveaux équipements impactant la rubrique 2920.2.a :

- Un nouveau groupe froid TRANE d'une puissance de 250 kW pour l'inoculum V42
- Un nouveau compresseur AERZEN d'air C11 d'une puissance de 450 kW

Vous souhaitant bonne réception de cette information et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, mes salutations respectueuses.

Manuel BRODA
Responsable H.S.E

PJ : 2 formulaires de déclaration de tour aéro-réfrigérante

Copies : H. DENONCIN, D BASSEMENT, JE DUPARCQ, M^r le PREFET du Nord

« RECENSEMENT NATIONAL DES TOURS AERO-REFRIGERANTES »

Partie I – Identification de l'établissement et de son représentant

1. Nom ou raison sociale de l'établissement :	DSM Food Specialties
2. Adresse de l'établissement :	15, rue des Comtesses BP 239
Rue :	
CP et Ville :	59472 SECLIN Cédex
3. Nom et fonction du représentant :	DENONCIN HERVE
Nom :	
Fonction :	Directeur Général
4. Coordonnées du représentant :	
Téléphone :	03.20.96.45.34
Fax :	03.20.96.45.00
Courriel :	herve.denoncin@dsm.com

Partie II – Utilisation de tours aéro-réfrigérantes humides (TAR)

5. Votre établissement est-il équipé d'une ou plusieurs TAR ? OUI NON

6. Si oui voir III ; si non, voir partie IV

Partie III – Informations techniques sur les tours aéro-réfrigérantes humides (TAR)

7. Combien de TAR sont présentes dans l'établissement ?

8. Combien de circuits de refroidissement sont associés ?

9. Quelle est la puissance thermique évacuée pour chaque TAR en kW (donnée constructeur)?

10. La ou les TAR appartiennent-elles ou sont elles connexes à une installation classée ? OUI NON

11. Si oui voir 11.1 à 11.3 ; si non, voir partie IV

11.1 préciser la rubrique ICPE concernée :

11.2 si l'installation est déclarée, la date de récépissé de déclaration :

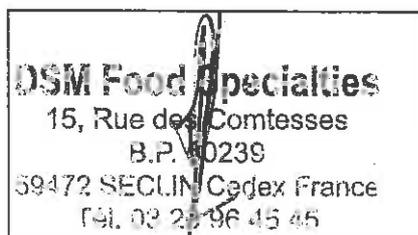
11.3 si l'installation est autorisée, la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation :

Partie IV – Déclaration

Je soussigné, BLOBA MANUEL, représentant l'exploitant en tant que : Responsable HSE
certifie l'exactitude de la présente déclaration.

Fait à : SECLIN Le : 22 octobre 2012

Signature et cachet :



« RECENSEMENT NATIONAL DES TOURS AERO-REFRIGERANTES »

Partie I – Identification de l'établissement et de son représentant

- | | |
|---|------------------------------|
| 1. Nom ou raison sociale de l'établissement : | DSM Food Specialties |
| 2. Adresse de l'établissement : | 15, rue des Comtesses BP 239 |
| Rue : | |
| CP et Ville : | 59 472 SECLIN Cédex |
| 3. Nom et fonction du représentant : | DENONCIN HERVE |
| Nom : | |
| Fonction : | Directeur Général |
| 4. Coordonnées du représentant : | |
| Téléphone : | 03. 20. 96. 45. 34 |
| Fax : | 03. 20. 96. 45. 00 |
| Courriel : | Herve.Denoncin@dsm.com |

Partie II – Utilisation de tours aéro-réfrigérantes humides (TAR)

5. Votre établissement est-il équipé d'une ou plusieurs TAR ? OUI NON
6. Si oui voir III ; si non, voir partie IV

Partie III – Informations techniques sur les tours aéro-réfrigérantes humides (TAR)

7. Combien de TAR sont présentes dans l'établissement ?
8. Combien de circuits de refroidissement sont associés ?
9. Quelle est la puissance thermique évacuée pour chaque TAR en kW (donnée constructeur)?
-
10. La ou les TAR appartiennent-elles ou sont elles connexes à une installation classée ?
11. Si oui voir 11.1 à 11.3 ; si non, voir partie IV
- 11.1 préciser la rubrique ICPE concernée :
- 11.2 si l'installation est déclarée, la date de récépissé de déclaration :
- 11.3 si l'installation est autorisée, la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation :

Partie IV – Déclaration

Je soussigné, BLODY MANUEL, représentant l'exploitant en tant que : Responsable HSE certifie l'exactitude de la présente déclaration.

Fait à : SECLIN

Le : 22 octobre 2012

Signature et cachet :



Projet d'Arrêté Préfectoral Complémentaire

DSM FOOD SPECIALTIES à Seclin

VU le courrier adressé par l'exploitant de la société DSM FOOD SPECIALTIES en date du 25 janvier 2013 concernant l'installation de 3 nouvelles tours aéroréfrigérantes ouvertes

Article 1

La société DSM FOOD SPECIALTIES dont le siège social est situé 15 rue des Comtesses – BP 50239 - 59472 SECLIN CEDEX – est autorisée sous réserve du respect des prescriptions ci-dessous à poursuivre l'exploitation de son site à Seclin.

Article 2

Les dispositions fixées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral complémentaire du 24 janvier 2012 sont annulées et remplacées par l'article 3 du présent arrêté.

Article 3

La rubrique 2921 du tableau de nomenclature associé aux installations de l'établissement est détaillée comme suit:

12 circuits qui ne sont pas du type « circuit primaire fermé »			2921-1-a	A	
Tours aéroréfrigérantes : installation de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air	1	V200 - RAT02 A et B - GEA			2 x 1 800 kW
		V200 (groupe froid)-RAT03 A et B - GEA			2 x 2 050 kW
	2	V218 AIR TRAITEMENT			2 x 1 628 kW
	3	C25 AIR TRAITEMENT			1 100 kW
	4	GRANU AIR TRAITEMENT			1 350 kW
	5	C7 WESPER-VELUT			650 kW
	6	C8 GEA			1 344 kW
	7	C9 AIR TRAITEMENT			1 200 kW
	8	ZA6 WESPER-VELUT			300 kW
	9	V100/V140 EWK			2 x 1 200 kW
	10	Inoculum V42 (groupe froid) TAR 1 EWK DA680-4			1005,3 kW
		Inoculum V42 TAR 2 EWK DA680-4	1005,3 kW		
11	Compresseur C11 Tour JACIR	320 kW			

Soit une puissance totale au sein de l'établissement égale à 21 630, 6 KW